

## **L'autorité de la concurrence autorise la Française des Jeux à racheter Kindred**

mar 17/09/2024 - 10:26



Le processus suit son cours. L'autorité de la concurrence a annoncé l'autorisation du projet de rachat de l'opérateur de jeux en ligne suédois Kindred (Unibet) par La Française des Jeux sous certaines conditions. Le feu vert donné à l'offre publique d'achat de 2,6 milliards d'euros est conditionné à « une séparation des activités sous monopole et concurrentielles, notamment en ce qui concerne les marques ». Afin de remédier aux risques d'atteinte à la concurrence, La Française des Jeux s'engage à « reprendre et à compléter les engagements souscrits en septembre 2023 dans le cadre de l'autorisation de l'acquisition de ZEturf », indique l'Autorité. Compte tenu de l'activité de Kindred sur les marchés connexes des paris sportifs et hippiques en ligne et du poker en ligne, l'opération est susceptible de « présenter les mêmes types de risques congloméraux que ceux relevés dans le cadre de l'examen de l'opération ZEturf », précise-t-elle. La Française des Jeux doit souscrire à un nouvel engagement « de séparation de marques : toutes les offres de jeux concurrentiels seront, à terme, commercialisées sous une ou plusieurs marque(s) propre(s) aux jeux concurrentiels et ne comportant pas de racine commune ou de logo commun avec les marques FDJ, Parions Sport Point de Vente ou avec toute autre marque sous laquelle FDJ commercialiserait en France ses jeux sous droits exclusifs ». Avec l'aval de l'autorité administrative, l'opérateur français se tourne vers l'avenir avec la volonté de créer « un champion européen des jeux d'argent et de hasard ».